

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

LE MINISTRE.

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n° KIN/20100329/142002 introduite par la Coopérative BAHATI en date du 29/03/2010, et les pièces requises y jointes ;

Sites Web: www.miningcongo.cd E-mail: cabminrdc@yahoo.fr

ARRETE:

Considérant que

Le périmètre sollicité empiète une zone d'exploitation artisanale n° 080 n'ayant pas fait l'objet de fermeture par le Ministre des Mines.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à la Coopérative BAHATI, ayant son siège social sur l'**Avenue Kibati n°34, Lubumbashi/Katanga,** le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La Coopérative BAHATI a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le ...

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS:

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- Cadastre Minier
- CTCPM
- SAESSCAM
- Direction des Mines
- Direction de Géologie
- Direction des Investigations
 Direction chargée de la Protec, de l'Environ.
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort
- Cooperative BAHATI